

DEPARTEMENT 49 – MAINE ET LOIRE
Arrondissement d'ANGERS
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
de SAINT-BARTHELEMY-D'ANJOU

Séance du 3 septembre 2026

L'an deux mille vingt-six, le 3 septembre à 18h30 heures, le Conseil d'Administration du C.C.A.S. de Saint-Barthélemy-d'Anjou s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à l'Hôtel de Ville, sous la présidence Mme Bénédicte DE TOUZALIN, Vice-Présidente.

Présents : Bénédicte DE TOUZALIN, Marie-Thérèse BURR, Emmanuel BLANCHARD, Nadia MAHITUKU, Ivain BIGNONET, Gilles MAZA, Françoise DHOTEL, Joseph GUEPIN, Hélène SIMBILLE, Anne GUICHARD,

Absents excusés : Isabelle RAIMBAULT donnant pouvoir à B. DE TOUZALIN, Cécile COCHY-FAURE donnant pouvoir à N. MAHITUKU, Christine HUU donnant pouvoir à MT. BURR, Nathalie HERSANT donnant pouvoir à I. BIGNONET, Martine LAURENDEAU donnant pouvoir à E. BLANCHARD, Philippe BIOTEAU donnant pouvoir à J. GUÉPIN,

Convocation par mail du 28/08/2026

Nombre de membres : En exercice : 16 - Présents : 10 - Votants : 16

Aide sociale facultative – quotient supérieur au barème

Vu la délibération D23-034 en date du 30/09/2024 approuvant le règlement modifié des aides facultatives ainsi que le barème d'éligibilité,

Vu le dossier présenté lors de la commission permanente du 15/07//2026,

Considérant la demande d'aide financière pour l'accès à l'épicerie sociale Colibris

Considérant que cet accès permettrait au demandeur de contribuer aux remboursements de ses dettes et ainsi mieux équilibré son budget.

Considérant que le quotient familial CCAS de 602€ est supérieur à celui défini dans le règlement

Les membres du Conseil d'administration sont sollicités pour accorder un accès de trois mois à l'épicerie sociale.

Après avoir délibéré, le Conseil d'Administration adopte par 14 voix pour, 2 absentions (I.BIGNONET et N.HERSANT)

Bénédicte DE TOUZALIN,
Vice-Présidente du C.C.A.S.

Envoyé en préfecture le 10/09/2026

Reçu en préfecture le 10/09/2026

Publié le

ID : 049-264901992-20260903-D26_035-DE

S²LO